

Article 2.3.3 proposé et changements connexes¹



Appendix 1 Annexe 1

a. A validation procedure equivalent to that of Article 2.3 must be in place b. Engineering Science and Design: 0 AU c. Mathematics: ≤180 AU d. Natural Sciences: ≤ 180 AU e. Complementary Studies: ≤ 120 AU; No credit will be given for the following subjects: engineering economics, impact of technology on society, health and safety, professional ethics, equity and law, or environmental stewardship and sustainable development.	a. Une procédure de validation équivalente à celle décrite à l'article 2.3 doit être en place b. Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA c. Mathématiques : ≤180 UA d. Sciences naturelles : ≤ 180 UA e. Études complémentaires : ≤ 120 UA Aucun crédit de transfert n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gérance environnementale et développement durable.
2.3.2 For 2-year pre-university CEGEP programs for which the validation procedure in article 2.3 herein is not performed, the following restrictions apply: a. Engineering science and engineering design: 0 AU b. Mathematics: ≤ 112 AU c. Natural science: ≤ 112 AU d. Complementary studies: ≤ 112 AU; No credit is given for the following: engineering economics, impact of technology on society, oral and written communication, health and safety, professional ethics, equity and law, or environmental stewardship and sustainable development. e. Total (b)+(c)+(d) ≤ 225 AU	2.3.2 Dans le cas des programmes pré-universitaires de deux ans donnés dans les cégeps, et pour lesquels la procédure de validation décrite à l'article 2.3 susmentionné n'est pas effectuée, les restrictions suivantes s'appliquent : a. Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA b. Mathématiques : ≤ 112 UA c. Sciences naturelles : ≤ 112 UA d. Études complémentaires : ≤ 112 UA Aucun crédit n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, communication orale et écrite, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gérance environnementale et développement durable. e. Total de (b) + (c) + (d) : ≤ 225 UA
2.3.3 For 3-year technical CEGEP programs for which the validation procedure in article 2.3 herein is not performed, the following restrictions apply: a. Engineering science and engineering design: 0 AU b. Mathematics: 0 AU c. Natural science: 0 AU d. Complementary studies: ≤ 112 AU No credit is given for the following: engineering economics, impact of technology on society, oral and written communication, health and safety, professional ethics, equity and law, or environmental stewardship and sustainable development.	2.3.3 Dans le cas des programmes techniques de trois ans donnés dans les cégeps, et pour lesquels la procédure de validation décrite à l'article 2.3 susmentionné n'est pas effectuée, les restrictions suivantes s'appliquent : a. Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA b. Mathématiques : 0 UA c. Sciences naturelles : 0 UA d. Études complémentaires : ≤ 112 UA Aucun crédit n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, communication orale et écrite, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gérance environnementale et développement durable.

¹ Nouveau contenu en bleu.

Crédits transférés en fonction d'études effectuées au Canada

QUESTION D'AGRÈMENT	EES ayant des dispositions de validation	EES n'ayant pas de dispositions de validation	Programmes de cégep de 2 ans ayant des dispositions de validation	Programmes de cégep de 2 ans n'ayant pas de dispositions de validation	Programme technique de cégep de 3 ans n'ayant pas de dispositions de validation	« Établissements affiliés » <i>(Campus satellites, programmes techniques de 3 ans donnés dans des cégeps ayant des dispositions de validation)</i>
Niveau d'enseignement	- Doit être conforme aux normes du Bureau d'agrément - Évalué en fonction de la documentation fournie par l'établissement d'attache (EES Canadien)		Voir les exigences générales ci-dessus et, en particulier, l'article 1.1, car l'objet ici est de s'assurer que tous les étudiants satisfont aux mêmes exigences			Une procédure de validation officiellement documentée doit être en place pour tous les crédits transférés.
Cours de sciences du génie et de conception en ingénierie faisant partie du programme d'études	Évalué en fonction de la documentation fournie par l'établissement d'attache	≥ 225 UA en conception en ingénierie et ≥ 600 UA en sciences du génie, plus conception en ingénierie, doivent être obtenues à l'établissement d'attache - Évalué en fonction de la documentation fournie par l'établissement d'attache	Aucun crédit en sciences du génie et en conception en ingénierie ne peut être transféré.			Une procédure de validation officiellement documentée doit être en place pour tous les crédits transférés. Voir l'article 2.3 ci-dessus.
Vaste expérience de la conception en ingénierie		- Évalué en fonction de la documentation fournie par l'établissement d'attache. - Dans tous les cas, la vaste expérience en conception doit être obtenue à l'établissement d'attache ou sous le contrôle² de l'établissement d'attache, et sous la responsabilité d'un professeur titulaire d'un permis d'exercice du génie au Canada.				
Limites à l'octroi de crédits	Au moins 50% du programme doit être suivi avec succès à l'établissement d'attache	Au moins 50% du programme doit être suivi avec succès à l'établissement d'attache	a) Une procédure de validation équivalente à celle décrite à l'article 2.3 doit être en place b) Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA c) Mathématiques : ≤180 UA d) Sciences naturelles : ≤ 180UA e) Études complémentaires : ≤ 120 UA - Aucun crédit de transfert n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gérance environnementale et développement durable.	a) Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA b) Mathématiques : ≤ 112 UA c) Sciences naturelles : ≤ 112 UA d) Études complémentaires : ≤ 112 UA. - Aucun crédit n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, communication orale et écrite, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gérance environnementale et développement durable. e) Total de (b)+(c)+(d) ≤ 225 UA	a) Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA b) Mathématiques : 0 UA c) Sciences naturelles : 0 UA d) Études complémentaires : ≤ 112 UA. - Aucun crédit n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, communication orale et écrite, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gérance environnementale et développement durable.	Au moins 50% du programme doit être suivi avec succès à l'établissement d'attache

ACCREDITATION ISSUE	From HEI with validation arrangements	From HEI without validation arrangement	From 2-year CEGEP programs with validation arrangements	From 2-year CEGEP programs without validation arrangements	From 3-year technical CEGEP program without validation arrangements	From “Feeder Institutions” (satellite campuses, 3- year technical CEGEP programs <i>with</i> validation arrangements)
Academic level	- Must meet Accreditation Board criteria - Evaluated based on documentation provided by home institution		See the general requirements above, and in particular item 1.1 as the object here is to ensure that all students meet the requirements			Formally documented validation procedure must be in place for all credits transferred
Engineering science and engineering design curriculum content	Evaluated based on documentation provided by home institution	≥ 225 AU of engineering design and ≥ 600 AU of engineering science plus engineering design must be completed at the home institution - Evaluated based on documentation provided by home institution	No credits in engineering sciences and engineering design may be transferred			Formally documented validation procedures must be in place for all credits transferred. See article 2.3 herein.
Significant design experience	- Evaluated based on documentation provided by home institution. - In all cases, the significant design experience must be completed at or under the control² of the home institution and must be under the professional responsibility of faculty licensed to practice engineering in Canada.					
Limits to granting of credits	At least 50% of the program must be successfully completed at the home institution (Canadian HEI)	At least 50% of the program must be successfully completed at the home institution (Canadian HEI)	a) A validation procedure equivalent to that of Article 2.3 must be in place b) Engineering Science and Design: 0 AU c) Mathematics: ≤180 AU d) Natural Sciences: ≤ 180 AU e) Complementary Studies: ≤ 120 AU; No credit will be given for the following subjects: engineering economics, impact of technology on society, health and safety, professional ethics, equity and law, or environmental stewardship and sustainable development.	a) Engineering science and engineering design: 0 AU b) Mathematics: ≤ 112 AU c) Natural science: ≤ 112 AU d) Complementary studies: ≤ 112 AU; No credit is given for the following: engineering economics, impact of technology on society, oral and written communication, health and safety, professional ethics, equity and law, or environmental stewardship and sustainable development. e) Total (b)+(c)+(d) ≤ 225 AU	a) Engineering science and engineering design: 0 AU b) Mathematics: 0 AU c) Natural science: 0 AU d) Complementary studies: ≤ 112 AU; No credit is given for the following: engineering economics, impact of technology on society, oral and written communication, health and safety, professional ethics, equity and law, or environmental stewardship and sustainable development.	At least 50% of the program must be successfully completed at the home institution (Canadian HEI)